

Règlement - La VERRIE'TABLE

3^{ème} édition - samedi 30 avril 2022



**La VERRIE'TABLE se déroule dans le cadre d'un événement :
Saumur Complet, Vivons le grand air.**

Il s'agit d'un événement sportif équestre international et culturel en entrée libre & gratuite.

Pour cette 3e édition les courses proposées sont officielles FFA.

Epreuves : Epreuves ouvertes à tous les coureurs, licenciés ou non.

EPREUVES EN NOCTURNE LAMPES FRONTALES OBLIGATOIRES

Retrait des dossards : Les dossards sont à retirer sur l'hippodrome de Verrie (au restaurant panoramique de l'hippodrome) à partir de 19 h, le jour des épreuves.

Le retrait du dossard s'effectuera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Programme des courses :

La Verrie'IN (7 km) (course nature) : 21h30 - cadets à masters - nés en 2001 et avant

La Verrie'Table (12 km) (course nature) : 21h00 - juniors à masters - nés en 1999 et avant

Départs et arrivées de toutes les courses se feront sur le site de l'Hippodrome de Verrie. Tous les parcours empruntent uniquement des sentiers et chemins de forêt.

Ces parcours vous permettent de découvrir le cœur d'un site vaste de 160 hectares, l'hippodrome de Verrie. De plus, les parcours longent l'exposition GRAND AIR vous découvrirez pendant votre course des œuvres d'art monumentales mais également les obstacles de cross utilisés pour la compétition équestre internationale, certains de ces obstacles seront à franchir.

D'éventuels franchissement d'eau sont à prévoir.

Inscriptions et tarifs (Course limitée à 500 coureurs)

Inscription sur : ADEOCHRONO

Tarifs d'inscriptions :

La Verrie'IN: 7 km - 10 € + frais de service

La Verrie'Table : 12 km - 14 € + frais de service

+ 2€ pour les inscriptions sur place le jour de la course

L'inscription sur place est possible avec un supplément de 2€ et sera possible à partir du 28 avril à la boutique de l'événement et le jour même au retrait des dossard à partir de 19h et jusqu'à 30 min avant le départ de l'épreuve.

Sécurité : Présence des secours sur le circuit et à l'arrivée (La croix rouge, médecin).

Des serre-files fermeront les courses.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé, de perte ou de vols d'objets.

Ravitaillements :

Prévoir votre propre ravitaillement solide et liquide sur vos parcours.

Un ravitaillement final sera offert à votre arrivée.

Participation

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou on établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. »

Informatique et Libertés : conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », chaque organisateur de course Running s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr.

Respect de la nature : Ces courses nature sont organisées dans le cadre d'un événement ecoresponsable, il incombe à chacun d'avoir un comportement citoyen.

- Ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol, ne pas crier intempestivement
- Respecter le parcours balisé seul garant de votre orientation
- Venir en aide à un coureur en difficulté
- Joie et bonne humeur avec les organisateurs et entre coureurs

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile.

Consigne : L'organisation ne prévoit pas d'espace sous surveillance pour déposer vos effets personnels.

Utilisation photos : L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve, dans le but de promouvoir cette dernière.

En vous inscrivant, vous autorisez l'utilisation de votre image dans le cadre de la promotion de la course uniquement.

Douche et sanitaires : Des douches et des sanitaires seront mis à disposition à proximité de la zone de retrait des dossards. Un fléchage sera mis en place.

Récompenses : La remise des prix se déroulera à partir de 23h dans le village exposants. Un t-shirt Bodycross sera offert à tous les participants au moment du retrait des dossards. Récompenses aux 5 premiers hommes et femmes du scratch 7 et 12 km et aux premiers de chaque catégorie pour le 7 et 12 km jusqu'aux Masters 3 (récompenses non cumulables).

Animations : Village d'une cinquantaine d'exposants, marché de producteurs locaux, balades à poney, buvettes, restauration, Concours Complet International, Randonnée culturel avec un mediateur sur l'exposition GRAND AIR.

Plan du site

